

**MEDIAN TECHNOLOGIES SA**

**Rapport du commissaire aux comptes sur la modification envisagée du  
contrat d'émission des bons de souscription d'action BEI A**

**Assemblée Générales Extraordinaires du 20 mars 2025 - résolution n° 1**



## Rapport du commissaire aux comptes sur la modification envisagée du contrat d'émission des bons de souscription d'action BEI A

### Assemblée Générales Extraordinaires du 20 mars 2025 - résolution n° 1

Aux Actionnaires

#### **MEDIAN TECHNOLOGIES SA**

Les 2 Arcs - Bâtiment B  
1800 Route des Crêtes  
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la modification envisagée du contrat d'émission des Bons de Souscription d'Action BEI-A (BSA BEI A) opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée avait autorisé en date du 26 juin 2019 l'émission de 800 000 valeurs mobilières. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 1000 000 euros.

Nous avons présenté un rapport à cette assemblée.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire d'apporter des modifications au contrat d'émission des BSA BEI A, concernant le prix d'émission des BSA BEI A. Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire d'apporter des modifications au contrat d'émission des BSA BEI A, concernant le prix d'exercice des BSA BEI A qui sera réduit de 8,34€ à 6,25€.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la modification envisagée du contrat d'émission des BSA BEI A.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur la modification envisagée du contrat d'émission des BSA BEI A,

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la modification envisagée du contrat d'émission des BSA BEI A.

Fait à Marseille, le 3 mars 2025

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

*Philippe Cizeron*

Philippe Cizeron  
Associé

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2  
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.